

Publications des tribunaux

Communication

(art. 11 PCF en relation avec les art. 40 et 135 OJ)

A Hoirs Charlotte Buchler-Martignier

Statuant sur le recours de droit administratif de Hoirs de feu Charlotte Buchler-Martignier, décédée le 18 août 1999, représentés par Silvia Spencer, Box 128, 4295 Port Edward, Natal, Afrique du Sud, du 16 octobre 2001, le Tribunal fédéral des assurances, par décision du 5 août 2002, a prononcé:

1. La cause H 338/01 est rayée du rôle ensuite du retrait du recours.
2. Il n'est pas perçu de frais de justice.

Un exemplaire de la décision ainsi que l'annexe sont à votre disposition à la chancellerie du Tribunal fédéral des assurances.

1^{er} octobre 2002

Tribunal fédéral des assurances
p.o. du Président:
le directeur de la chancellerie

Communication Hoirs Charlotte Buchler-Martignier

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	39
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.10.2002
Date	
Data	
Seite	5641-5641
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 630

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.